



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 31

La commission vous informe que à l'heure actuelle nous n'avons pas fixé de date pour l'assemblée générale, nous attendons le calendrier de reprise pour la saison prochaine la commission vous donnera plus d'informations début juillet.

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER MEDICAL - SAISON 2020/2021 -

A l'attention des arbitres et des clubs

La Commission en Arbitrage informe les arbitres et les clubs que le dossier de renouvellement de la licence arbitre pour la saison 2020/2021 est disponible (*uniquement par téléchargement – voir ci-après*). Afin de vous aider à compléter le dossier médical, la commission a créé un tutoriel à retrouver ci-après: [TUTORIEL_Dossier médical arbitre](#) (Ne pas remplir ce document).

L'ensemble des documents sont également à retrouver sur le site internet du district dans la rubrique « Document – Document Arbitrage ».

Composition du dossier de renouvellement :

Arbitre Adulte :

- [Dossier médical arbitre](#) – à imprimer et à faire remplir par le médecin (3 feuilles)
- [Fiche individuelle arbitres adultes](#) – à imprimer et à remplir (1 feuille)
- [Droit à l'image arbitre adulte](#) – à imprimer et à remplir (1 feuille)

Jeune Arbitre :

- [Dossier médical arbitre](#) – à imprimer et à faire remplir par le médecin (3 feuilles)
- [Autorisation parentale](#) pour les jeunes arbitres âgés de moins de 18 ans au 1er septembre 2020 – à imprimer et à remplir (1 feuille)
- [Fiche individuelle jeune arbitre](#) – à imprimer et à remplir (1 feuille)
- [Droit à l'image arbitre mineur](#) – à imprimer et à remplir (1 feuille)

Une fois le dossier complet, il conviendra de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

District Drôme-Ardèche de Football
À l'attention de la Commission du statut de l'arbitrage
101, rue du 8 Mai 1945
07500 GUILHERAND-GRANGES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Pour rappel : Vous avez reçu au mois de Novembre 2019 un email vous informant de vos obligations d'examens cardiaques pour la saison 2020-2021.

Suite à la décision de la commission médicale fédérale :

Les arbitres ayant à réaliser un test à l'effort et un ECG pour le 31 Août 2020 auront un délai supplémentaire pour les effectuer (au cas où il soit trop difficile d'avoir un rendez-vous). Ces éléments

complémentaires devront être envoyés au district pour le 31 Décembre 2020, dernier délai. Avant réception de ces documents complémentaires, la commission validera provisoirement la licence arbitre, si et seulement si, le dossier médical est dûment rempli.

ATTENTION : POUR LES ARBITRES AYANT AU MOINS UN FACTEUR DE RISQUE CARDIO VASCULAIRE, LA LICENCE NE SERA PAS SIGNÉE TANT QUE TOUS LES EXAMENS NE SERONT PAS EFFECTUÉS, Y COMPRIS LE TEST À L'EFFORT.

Si votre rendez-vous au cardiologue est prévu après le 31 Août 2020, votre date de rendez-vous doit être mentionnée dans votre dossier. Sans la présence de cette date, votre dossier ne sera pas validé. À l'issue de votre rendez-vous au cardiologue, vous avez un délai de 10 jours pour nous fournir les éléments. Si les documents ne nous sont pas communiqués dans le temps imparti, l'arbitre sera mis en arrêt de désignation.

Par ailleurs, nous vous informons que l'échéance de l'échographie cardiaque est reportée au 31 Août 2021 (la majorité des arbitres devaient l'effectuer). Cependant, nous insistons sur le fait que l'an prochain sera le dernier délai pour l'effectuer. Par conséquent, les personnes ayant des rendez-vous ou celles qui prévoient d'en prendre un, il serait judicieux d'en profiter pour faire votre échographie cardiaque. À noter : l'échographie cardiaque peut être réalisée durant toute la saison 2020-2021. Celle-ci sera alors valable pour le dossier médical de la saison 2021-2022.

Nous vous informons également que les membres de la commission en arbitrage prendront contact avec vous dans les prochaines semaines afin de répondre à vos différentes interrogations.

Si vous avez d'ores et déjà des questions complémentaires, merci de contacter :

- Éric MILHAN – Président de la com. du statut de l'arbitrage – 06 47 13 29 12
- Nicolas BRUNEL – Président de la com. en arbitrage – 06 70 31 54 43

Enfin, pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison, merci de nous renvoyer les dossiers médicaux le plus tôt possible. Nous vous rappelons que si votre licence n'est pas validée lors des tests physiques de début de saison, il vous sera impossible de les effectuer.

CANDIDATURE POUR LA FONCTION D'ARBITRE-ASSISTANT - SAISON 2020/2021 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **mercredi 1er juillet 2020 (délai de rigueur)** en envoyant un mail aux adresses suivantes : (une erreur s'est glissée lors de la parution du PV n°30)

riviallet@drome-ardeche.fff.fr et arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des AA spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2020/2021.

Candidatures reçues :

MORET James
ABACHKIA Saber
CHABBAT Maurice
CHOCRAUX Nicolas

CLASSEMENT ARBITRES - SAISON 2019/2020 -

La C.D.A vous informe que la date de la parution des classements sera aux alentours du 12 juin 2020. Elle vous rappelle sur le fonctionnement du classement au rang, c'est-à-dire, que cette saison, les arbitres seniors sont classés au rang par groupe.

Ainsi pour obtenir la note finale de l'arbitre, nous additionnerons :

- La note Terrain (de 0 à 160 pts)
- La note Questionnaire (sur 40 pts)
- La note Assiduité (sur 40 pts)

La commission vous rappelle que des modalités ont été prises suite à l'arrêt prématuré des compétitions.
Merci de se référer au procès-verbal numéro 30 paru le 11 mai dernier.

COURRIERS DES ARBITRES

- ABACHKIA Saber : Demande de candidature Arbitre-assistant saison 2020-2021, lu et noté. Le Bureau donnera son avis lors de sa prochaine réunion.
- MORET James : Demande de candidature Arbitre-assistant saison 2020-2021, lu et noté. Le Bureau donnera son avis lors de sa prochaine réunion.
- MARMEY Isabelle : Courriel sur son arrêt définitif de sa fonction d'arbitre, lu et noté. La C.D.A. vous remercie pour tous les services rendus.
- GARNIER Vivien : Changement d'adresse postale, lu et noté. Le nécessaire a été fait
- CHAVES Hugo : Demande d'année sabbatique saison 2020-2021, lu et noté.
- VIALATTE Bruno : Courriel sur son arrêt définitif de sa fonction d'arbitre, lu et noté. La C.D.A. vous remercie pour tous les services rendus.
- CHABBAT Maurice : Demande de candidature Arbitre-assistant saison 2020-2021, lu et noté. Le Bureau donnera son avis lors de sa prochaine réunion.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT